

sujet de la mise en œuvre des programmes et publieront les résultats qu'ils ont obtenus. Le CRD et la NASA peuvent inviter à leurs réunions d'autres personnes qui s'intéressent aux programmes et autoriser la distribution des données dépouillées à d'autres chercheurs qui peuvent apporter une précieuse contribution. Au plus tard un an après avoir été obtenues, les données seront mises à la disposition du monde scientifique par l'intermédiaire des centres de données mondiales. Plus précisément, une série complète d'ionogrammes mondiaux et une classification des données obtenues grâce aux essais auxiliaires seront remises au Centre de données mondiales, à Boulder, Colorado; d'autres centres de données mondiales recevront un catalogue de toutes les données disponibles.

8. Le CRD et la NASA s'engagent à s'octroyer gratuitement l'un l'autre les permis pour l'emploi des inventions nécessaires à la mise à exécution de leurs tâches respectives dans le cadre de ce programme, pourvu que leurs gouvernements respectifs possèdent ou aient le droit d'accorder de tels permis.

9. Le CRD et la NASA s'emploieront de leur mieux à obtenir des autorités de leurs pays respectifs l'admission gratuite dans chacun d'eux du matériel requis pour le programme.

10. Le CRD et la NASA paieront les montants que leur coûteront la mise à exécution de leurs tâches respectives, y compris les frais de voyage du personnel et de transport de tout le matériel dont ils ont la responsabilité.

11. Il va sans dire que le CRD et la NASA ne pourront s'acquitter de leurs tâches respectives que dans la mesure où ils pourront se procurer les fonds nécessaires.

12. Le présent Mémoire d'accord ne peut être annulé avant 1970 qu'en vertu d'une entente commune.

13. Le présent Mémoire d'accord devra faire l'objet de l'approbation respective des gouvernements des États-Unis et du Canada, qui feront connaître cette approbation par un échange de notes.

Pour le Conseil de recherches pour la défense

A. HARTLEY ZIMMERMAN

*Pour la National Aeronautics and
Space Administration*

HUGH L. DRYDEN

le 23 décembre 1963.